

MAIRIE DE LA BOUILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 décembre 2008 à 20h30

PRESENTS : M. TEMPERTON, Maire – M. DUQUESNE, 1^{er} adjoint – Mme PESLE, 2^{ème} adjoint – M. THOMAS, 3^{ème} adjoint – Mmes DE ARAUJO - LE BRETON – THOMAS MALEVILLE - Mlles COUSIN – LE STUM – Messieurs GILLES – LHUISSIER - MENG – PIEDELEU – HEURTEVENT - BARIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle Martine COUSIN

LE QUORUM CONSTATE

Le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

La commission des finances s'est réunie le 24 novembre 2008 et propose les décisions suivantes :

I - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2008

Madame Pesle présente les décisions modificatives qui concernent la section de fonctionnement. Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°7 jointe en annexe.

II - TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2009

Le tableau joint en annexe est commenté par Monsieur le Maire.

A noter :

Pour le Grenier à sel : les tarifs 2008 sont reconduits

Pour la cantine : demande de 2 familles non bouillaises qui ont plusieurs enfants à l'école de La Bouille concernant le tarif élevé du prix du repas de cantine. La commission propose d'établir un tarif dégressif soit le 1^{er} enfant au tarif plein les suivants au tarif bouillais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs selon le tableau joint en annexe et le tarif dégressif pour les enfants non bouillais.

III - RESTAURATION SCOLAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2009

Cf. délibération du 02/10/2008. Consultation par procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 novembre et le 1^{er} décembre 2008. Elle a examiné les propositions des 4 prestataires. Elle propose au conseil municipal de fixer son choix sur Cuisine Evolutive qui réunit les critères de qualité et de tenue sanitaire souhaités. Le prix du repas facturé par cuisine Evolutive est de 2.43€ TTC (ce prix ne comprend ni la fourniture ni de l'eau ni celle du pain).

Le contrat est conclu pour une année à compter du 1^{er} janvier 2009 avec la possibilité de reconduire 2 fois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

IV - REMPLACEMENT DU VEHICULE DE LA COMMUNE

Cf. délibération du 6/11/08

Après étude du dossier par Monsieur Duquesne, il s'avère qu'une expertise est nécessaire pour évaluer les réparations urgentes et indispensables à faire sur le véhicule. S'il s'avère que le montant des réparations est trop important il y aurait lieu d'envisager un achat.

Dans cette éventualité, Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal afin d'entamer les démarches nécessaires au financement d'un achat et dans l'immédiat de mandater une expertise du véhicule.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ce qui précède.

V - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Monsieur le Maire rappelle que tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque les enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison, notamment de la grève des enseignants.

Il appartient à la commune de déclencher le service lorsque le nombre des enseignants qui ont déclaré leur intention de participer à la grève est égal ou supérieur à 25% du nombre de personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans cette école.

Il s'agit d'une nouvelle compétence et la rémunération des personnes assurant le service d'accueil des enfants est à la charge de la collectivité. Le service d'accueil présente le caractère d'une vacation distincte d'un emploi permanent, il constitue une tâche spécifique, discontinue dans le temps et rémunéré à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

L'Etat verse une compensation au titre des dépenses exposées pour la rémunération des personnes chargées de cet accueil.

La compensation financière est calculée selon deux modalités différentes et correspond :

Option 1 : à une somme de 110€ par jour et par groupe de 15 élèves de l'école accueillis, indexée sur le point d'indice de la fonction publique.

Option 2 : au produit de 9 fois le salaire minimum de croissance horaire par le nombre d'enseignants de l'école ayant participé au mouvement de grève.

En tout état de cause, la compensation financière retenue sera la plus avantageuse et ne peut être inférieure à 200€ par jour, indexé sur le point d'indice de la fonction publique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en conformité avec la Loi n°2008-790 du 20/08/2008 instituant le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire et sa circulaire d'application n°2008-111 du 26/08/2008 il a mis en place un service minimum d'accueil le jeudi 20 novembre 2008 en raison de la grève de tous les enseignants de l'école. Pour garantir toutes les conditions de sécurité et le bien être des enfants, il a fait appel à 6 volontaires pour assurer ce service.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux de vacation à 8.80€ par heure réalisée sur cette mission, soit pour 6h00 de travail.

Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer sur le sujet, la décision est soumise au vote :

Pour : 11 contre : 1 abstention : 2

Mme Le Breton déléguée par M. Le Maire à l'encadrement du SMA n'a pas participé au vote.

VI - ADHESION AU CLIC sud agglomération rouennaise

Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées.

Monsieur Heurtevent en présente les caractéristiques : c'est un service gratuit d'informations, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs familles. Il prend en charge tous les aspects de la vie quotidienne. Le coût pour la commune est de 1€ par an et par personne âgée de plus de 65 ans, soit actuellement 93€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer au CLIC à compter du 1^{er} janvier 2009 et en confie la gestion au CCAS.

VII - PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES DE « LA VALLEE DE LA SEINE – BOUCLE DE ROUMARE »

Cf. délibérations du 14 mai et 16 juillet 2007.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête administrative préalable est ouverte depuis le 24 novembre jusqu'au 23 décembre 2008 inclus en vue du classement au titre des sites de « la vallée de la seine – boucle de Roumare ».

Chacun peut prendre connaissance du dossier soit à la Préfecture de Rouen soit à la Mairie.

La commune de La Bouille en sa qualité de propriétaire doit faire connaître son opposition ou son consentement au projet de classement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de procéder à un vote :

Le résultat du vote donne le résultat suivant :

Pour : 10 contre : 1 abstention : 4

VIII - NOMINATION DES ELUS DELEGUES A L'AGGLO

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne les délégués comme suit :

Transport : Didier Gilles

Eau et assainissement : Francis Duquesne

Déchets : Roger Lhuissier

Agenda 21 : Agnès Thomas/Maleville

Insertion/Handicap : Christine De Araujo

Environnement : Roger Lhuissier

Transferts de charges des communes : Joëlle Pesle

Culture : Agnès Thomas/Maleville

Sport : Didier Gilles

Initiative en faveur des jeunes : Thierry Heurtevent

IX - QUESTIONS DIVERSES

Commission Restauration Eglise : elle s'est réunie le 2 décembre 2008. Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de réhabilitation a été établi en 2002 par Michel Ratier et Mme Caron architectes du Patrimoine. Monsieur le Maire souhaiterait lancer une procédure d'actualisation dans la limite de 10 000€. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de demander l'actualisation du dossier dans la limite de 10 000€.

Eau et assainissement : Monsieur Duquesne a assisté récemment à une réunion au sein de l'Agglo et annonce que le lissage du prix de l'eau et de l'assainissement est favorable à la commune de La Bouille.

Création de pontons d'amarrage à La Bouille pour des bateaux de plaisanciers et bateaux de tourisme fluvial, dans le cadre du projet de développement du tourisme fluvial : ce projet est à l'étude par l'Agglo.

Une délégation Malgache a été reçue en Mairie en novembre dernier dans le cadre d'échanges culturels et un jumelage éventuel avec la ville natale de l'actuel Président de Madagascar.

Projet de création d'une nouvelle association : réunion en mairie le mardi 9 décembre 2008 à 20h30

Site internet : depuis maintenant un mois le site de La Bouille est actif il devra être actualisé en permanence.

Matériel de la route de Moulineaux : porte ouverte prévue le samedi 13 décembre 2008 de 9h30 à 12h30.

Projet de construction de logements locatifs route de Moulineaux : une maquette pourrait être présentée à l'occasion des vœux 2009.

Prochaine réunion de travail le jeudi 22 janvier 2009 à 20h30

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 23h45